

CONSEIL MUNICIPAL

13 décembre 2011

Nombre de Conseillers
en exercice: 14
présents: 10
votants: 13

Le Conseil Municipal dûment convoqué le six décembre deux mil onze, s'est réuni en réunion ordinaire le treize décembre deux mil onze, à dix-huit heures quarante-cinq, sous la présidence de Monsieur Daniel GRAVELET Maire.

ETAIENT PRESENTS: Daniel GRAVELET, Rémi CHABANNE, Isabelle BERLIN, Philippe FROMION, Sandrine LEZIAN, Yves MASSEREAU, Pascal MILLET, Claude MOREAU, Catherine PAQUET, Francis PONS.

EXCUSES : Nathalie DUBOIS, Valérie JUGAND, Mireille TURPIN,

ABSENT : Guillaume OPIGEZ.

POUVOIRS : Nathalie DUBOIS donne pouvoir à Pascal MILLET,
Valérie JUGAND donne pouvoir à Rémi CHABANNE,
Mireille TURPIN donne pouvoir à Daniel GRAVELET.

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Pascal MILLET.

Lecture du compte rendu du conseil municipal du 25 novembre 2011.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la rédaction du compte rendu de la séance précédente.

1°) Approbation du rapport d'évaluation des charges transférées de la CLECT relatifs au Parc d'activités du Porche et au titre de la compétence facultative « Développement de l'Enseignement Supérieur et de la Formation »

M. le Maire expose qu'il est nécessaire d'approuver le rapport d'évaluation des charges transférées relatifs au Parc d'activités du Porche établi par la CLECT, d'approuver le rapport d'évaluation des charges transférées au titre de la compétence facultative « Développement de l'Enseignement Supérieur et de la Formation (IMEP).

Le Conseil autorise M. le Maire à signer les documents correspondants.

POUR : 13

2°) Modification simplifiée du PLU

Il est envisagé de faire une modification simplifiée du PLU, laquelle comporte :

- La réduction de superficie de l'emplacement réservé n° 1, rendue possible par la précision du dispositif d'accès au lotissement « La Catherine » en projet,
- La suppression de l'indication de zone non ædificandi autour de la station d'épuration, laquelle ne répondait à aucune définition réglementaire,
- La précision de la largeur à 15 m de la zone de protection inconstructible incluse dans la zone AU1, en limite de l'espace boisé classé (qui n'était pas donnée dans le PLU initial).

Le Conseil autorise le Maire à mettre en œuvre la procédure de modification simplifiée et de signer tous documents liés à celle-ci.

POUR : 13

3°) Le Tusiau

Pascal Millet, 1^{er} adjoint, rappelle que le Site du Tusiau devrait être classé en zone naturelle.

Il est proposé à la Commune de conclure un bail emphytéotique administratif avec le Conservatoire du patrimoine naturel de la Région Centre.

Ce bail permet de transférer l'entretien ainsi que la gestion générale du Tusiau au Conservatoire du patrimoine de la Région Centre. La Commune reste propriétaire du site et celui-ci restera accessible à tous.

Le bail doit comporter 3 éléments essentiels :

- le coût de la location,
- la durée du bail entre 18 et 99 ans,
- les contraintes particulières pour chacune des parties

Le Conservatoire a transmis en Mairie une proposition de contrat que les élus souhaitent étudier avant de se prononcer. Celui-ci sera donc transmis aux conseillers municipaux afin que chacun puisse donner son avis sur les obligations particulières du contrat.

Il est demandé aux élus de réfléchir à leurs propositions et de les formuler lors du prochain conseil.

4°) Projet de construction du bâtiment multi-activités

Il est demandé aux élus de se prononcer sur la réalisation ou non du projet de construction du bâtiment multi-activités. Le vote est précédé d'une présentation du plan de financement du projet et de son impact sur le budget des années futures.

Pascal MILLET, Adjoint aux finances, commence donc sa présentation en expliquant qu'un bilan budgétaire est la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de l'année. Il peut être positif ou négatif en fonctionnement, en investissement ou en global.

- S'il est négatif en fonctionnement, cela veut dire que la commune vit au-dessus de ses moyens. S'il est positif, cela veut dire que la commune met de l'argent de côté pour rembourser la partie capital des emprunts (rappel : le remboursement d'un emprunt se compose des intérêts inscrits en fonctionnement et du capital en investissement) et financer de nouveaux projets : c'est notre capacité d'autofinancement.

- En investissement, le bilan peut être négatif et il faut alors avoir recours à l'emprunt si l'excédent de fonctionnement est insuffisant. Il peut être positif ponctuellement l'année où des subventions rentrent alors que les dépenses ont été faites l'année précédente ou si l'on stocke de l'argent pour un projet futur.

A ce bilan budgétaire annuel, s'ajoute le bilan de l'année précédente, le tout constituant le bilan général ou compte administratif. S'il est négatif, c'est la faillite.

Pascal MILLET continue par une présentation orale des documents préalablement envoyés à l'ensemble des élus.

Le 1^{er} document présente l'ensemble des dépenses et recettes permettant de rendre compte de l'avenir budgétaire de la commune incluant l'impact financier du projet de construction du bâtiment multi-activités.

C'est un bilan budgétaire annuel classique qui est donc exempt de toutes dépenses et recettes particulières.

Ce bilan varie d'une année sur l'autre par les dépenses et recettes particulières citées, de la FCTVA (récupération de la TVA des achats et travaux de l'année N-2), de la variation des revenus de la TH et des TF (taux, bases) et de la variation des charges d'emprunts (extinction ou création).

Le bilan des années futures a été calculé à partir du bilan classique et de l'estimation de ces critères variables.

Celui de 2011 intègre bien entendu le compte administratif 2010 et les modifications budgétaires votées courant 2011.

Les estimations sont détaillées comme suit :

- Bilan classique annuel
- Bilan 2011 : bilan fonctionnement classique + CA 2010 + non réalisé investissement 2011 – emprunt 150 000 €.

Nota : il n'est pas nécessaire de tenir compte du non réalisé en recettes car les subventions non reçues en 2011 le seront en 2012 (sauf si elles sont perdues) ; il s'agit de prévisionnel et non de bâtir un vrai CA 2011

- FCTVA
- Taxes locales : TH et TF supplémentaires du fait des lotissements Les Portes du bois et le Champ de la Catherine
- Emprunts
- Dépenses : répartition bâtiment, reports 2011, incontournables 2012
- Subventions : répartition bâtiment

La capacité d'autofinancement prévisionnelle des années 2012 à 2021 est la somme de ces estimations.

Le second document présenté est le plan de financement du projet.

Au cours de la présentation, les questions suivantes ont été soulevées :

Francis PONS et Catherine PAQUET posent la question de l'augmentation des dépenses, liées notamment à l'entretien et au fonctionnement du nouveau bâtiment et la diminution des recettes communales, du fait de l'appauvrissement général des ressources publiques et du tarissement des subventions attribuées. Les prévisions présentées prennent-elles en considération cet aléa financier ?

Pascal MILLET confirme qu'il n'a pas d'inquiétude sur ce point, vu que l'autofinancement projeté reste très confortable malgré l'investissement impliqué par ce projet. Cet aspect des choses peut donc être envisagé sereinement.

Catherine PAQUET pose la question de savoir ce qu'il se passe en cas de non versement des subventions attribuées pour le projet.

Daniel GRAVELET et Pascal MILLET expliquent qu'il paraît inenvisageable que les partenaires financeurs n'honorent pas leurs engagements financiers.

Partant de ce principe, plus aucun projet ne pourrait sortir de terre par peur de l'avenir et de ses aléas. Ce serait très dommageable pour la commune, désastreux pour l'emploi et l'économie en général.

Il est rappelé que la Commune dispose de l'engagement écrit des partenaires financeurs suivants : le Conseil général du Cher, les fonds de concours de Bourges Plus. Nous avons la

proposition de prêt de 20 000 € de la CAF. Nous attendons ces jours-ci la réception de l'engagement de l'Etat, dans le cadre de la DETR.

Francis PONS pose la question de savoir ce qu'il est envisagé dans l'hypothèse où les montants des travaux excèdent le montant prévisionnel à savoir 1 000 000 € HT.

Daniel GRAVELET et Pascal MILLET rappellent qu'un appel d'offres non conformes au cahier des charges peut être déclaré infructueux.

Francis PONS demande que soit ouverte la possibilité de modifier le plan de financement et d'annexer ce dernier au compte rendu du conseil.

Daniel GRAVELET et Pascal MILLET demandent à l'assemblée si les élus ont d'autres questions sur le financement du projet. Aucune autre question.

M. le Maire pose la question de savoir si le Conseil souhaite poursuivre le projet de construction du bâtiment multi-activités.

Le conseil municipal décide de recourir à l'emprunt et d'autoriser l'organe exécutif - le maire - à signer le contrat de prêt pour un montant de 400 000 €, afin de financer les travaux de construction du bâtiment multi-activités.

Le Conseil municipal décide de recourir à l'emprunt et d'autoriser l'organe exécutif - le maire - à signer le contrat de prêt pour un montant de 160 000 € sur une courte durée afin d'assurer le relais TVA.

POUR : 10

CONTRE : 1

ABSTENTIONS : 2

Divers :

- Les conseillers municipaux sont informés que, suite au vol à l'atelier communal du 19.10.11, la commune a acheté un nouveau Fiat Doblo. Une note de service a été remise aux utilisateurs de ce véhicule et de la Clio concernant le bon usage de ces derniers,
- Rencontre de l'inspecteur d'académie avec la Directrice de l'école de Morthomiers. L'inspecteur nous a assuré qu'il n'y aura pas de fermeture de classe pour la rentrée 2012,
- Francis PONS explique que les armoires électriques entrent dorénavant dans le cadre du Plan rêve; l'entretien et la maintenance sont pris en charge par le SDE si le montant du devis est inférieur à 800 €. Une procédure est à respecter en cas de dégradation/vol. M. PONS va nous transmettre les documents d'information correspondants.
Daniel GRAVELET explique que le SDE a proposé d'inclure le changement des lampes du kiosque dans le plan Rêve ;
- Sandrine LEZIAN demande s'il est possible que Pierre MOINE renouvelle se demande de subvention.
Daniel GRAVELET explique que le Conseil s'est positionné sur le sujet lors de sa réunion du 25 novembre dernier. Pourquoi pas ré-envisager la question si l'intéressé, à l'occasion d'une compétition, représente la France à l'étranger,
- Pascal MILLET pose la question des commissions qui ont été formées en début de mandat. La commission sécurité, bâtiment est à réunir en janvier 2012.

Fin de séance à 21h00

